14 JUIN INDIVIDUEL
15 JUIN RELAIS

CHAMPIONNAT DE FRANCE
LASER RUN

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PENTATHLON MODERNE

LAC DE SAINT PARDOUX (87)

ANIMATIONS/RESTAURATION

Lac de Saint-Pardoux

département Haute-Vienne

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

LIMOGES

SAMEDI 14 JUIN 2025

CHAMPIONNAT FRANCE LASER RUN

PROGRAMME COURSES INDIVIDUELLES

8h00 : Accueil des participants au lac de saint Pardoux, site de santrop.

9h00 Handi (parcours piscine)

9h15 Master 40+ hommes

9h45 Master 50+ hommes

10h15 Master 50+ femmes

10h45 Master 40+ femmes

11h20 Master 60+/70+ mixte

11h35 Animation U9/U11 Filles

11h45 Animation U9/U11 Garçons

12h00 U13 Garçons finale B

12h20 U13 Garçons finale A

12h40 U13 Filles

Remise des récompenses Animation U9/U11

13h15 U15 Garçons finale B

13h40 U15 Filles

14h05 U15 Garçons finale A

14h30 U17 Filles

14h55 U17 Garçons

15h20 U19, U22 femmes

15h45 U19, U22 hommes

16h10 seniors femmes

16h35 seniors hommes

17h10 Parade des clubs et remise des récompenses

DIMANCHE 15 JUIN 2025

CHAMPIONNAT FRANCE LASER RUN

PROGRAMME FORMAT LONG ET RELAIS MIXTES

8h00 : Accueil des participants au Lac de Saint Pardoux , site de santrop.

8h45 Longue distance Mixte (course individuelle)

9h00 Relais Mixte Handi (parcours piscine)

9h35 Relais Mixte U9/U11 (animation)

9h55 Relais Mixte Master 60+/70+

10h15 Relais Mixte U13

10h40 Relais Mixte U15

11h05 Relais Mixte U17

11h30 Relais Mixte U19/U22/seniors

11h55 Relais Mixte Master 40+/50+

12h40 Remise des récompenses des relais mixtes et de la course Handi

13h30 Fin de l'événement

(*) Chaque série bénéficiera d'un échauffement sur le stand de tir de 6 minutes.

RÈGLEMENT

CHAMPIONNAT DE FRANCE LASER RUN

2025

Art. 1 – Organisateur

Le championnat de France de Laser Run est un événement de la fédération française de pentathlon moderne, organisé par LIMOGES MUD-RUN (association loi 1901, inscrite au journal officiel sous le numéro W872010983). Vous pouvez contacter l'organisateur par mail à l'adresse jg.lmrc@gmail.com

Art. 2 – Date et lieu

Le championnat de France de Laser Run, aura lieu les 14 et 15 juin 2025, au Lac de Saint-Pardoux, site de Santrop 87640 RAZES.

Art.3 – Description des courses

Les courses seront organisées par catégories d'âge et se dérouleront sur la zone « Beach volley » du site de Santrop. Les courses Handi auront-elles lieu sur la « zone piscine » du site de santrop.

Les distances de course et de tir répondent au règlement sportif FFPM 24/25

Seront récompensés les 3 premiers de chaque catégories

Art.4 – Inscription

4.1. Les inscriptions :

- Elles se font uniquement en ligne, sur la plateforme HELLO ASSO compte LIMOGES MUD RUN

Jusqu'au 31 mai 2025.

- Pas d'inscription sur place

4.2. Tarifs (entendus hors frais de plateforme) :

Le tarif est de 15 euros / athlètes

Art. 5 – Jury

Chaque club devra mettre a disposition 1 juge par tranche de 10 athlètes engagés.

Les postes de juges seront nominatifs aux clubs.

Art. 6 – Réunion technique / conférence de presse

La réunion technique suivi de la conférence de presse auront lieu le vendredi 13 juin à 20h au lac de saint Pardoux , site de santrop (car podium)

Art.7 – Assurance

L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile, souscrite pour la durée de l'épreuve.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants, notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé, ou à une préparation physique insuffisante.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tout recours contre l'organisateur en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

L'utilisation du matériel mis à disposition doit se faire suivant les prescriptions du règlement, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation.

Art.8 – Classement

Les épreuves donneront lieu à des classements scratch, récompenses aux trois premiers de chaque categories.

Art.9 – Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

Tout abandon de matériel ou de déchets sur le site du championnat, ainsi que toute conduite antisportive ou non respectueuse des bénévoles, entraînera la mise hors-course du contrevenant, sans pouvoir donner lieu à aucun remboursement.

Art.10 – Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de sa participation à l'événement, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Art.11 – Annulation, intempéries

En cas d'annulation (intempéries, décision administrative, ...), l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report de l'épreuve à une date ultérieure. Aucune autre indemnité ne pourra être versée à ce titre.

Le présent règlement sera réputé « lu et approuvé » par le coureur dès lors qu'il aura validé son inscription.